



Le 31 août 2021  
Forges-les-Eaux

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de revenir vers vous suite à une nouvelle découverte inquiétante après le CTD du 5 juillet dernier. Vous aviez évoqué une réunion du CODERST le 13 juillet dans le but d'étudier la dépollution des sites de Normandie Logistique et de LUBRIZOL.

Ce jour-là, le directeur de la DREAL, après nous avoir parlé très brièvement des lichens, a abordé, les « bonnes » analyses de la ville de Mt Saint Aignan, que nous avons pu consulter en ligne sur le site de la Préfecture. Cependant, il manque les analyses des sites de NL & LUBRIZOL ?

Nous avons pu depuis découvrir les conclusions des rapports des installations classées UDRD.2021.06.R.29 et UDRD.2021.06.R.30 qui ont été présentées lors du CODERST du 13 juillet. Ceux-ci signés, par entre autres, Mr DAUZOU et Mme WEYNACHTER, le 30 juin dernier (hasard du calendrier...) soulèvent en nous quelques questions. A ce sujet, nous aurions besoin de certaines précisions et de documents :

Pourriez- vous nous transmettre le documents RAMBOLL référencés FRLUBRO013 et le mettre à disposition du public sur le site de la préfecture ?

Nous apprenons ainsi que les industriels ont identifié des zones polluées. Les zones à traiter, qui nous paraissent de très petite taille comparativement à la zone incendiée. Existe-t-il des analyses de sol sur l'ensemble de la zone incendiée. Nous nous étonnons par exemple que, d'après l'annexe 2, seule la zone 3 située sous la dalle, soit à traiter alors qu'elle correspond à peine à 10% de cette zone. Pouvez-vous donner des précisions à ce sujet ?

Notre regard s'est particulièrement penché sur les deux rapports, en paragraphe B3, sur la qualité des eaux souterraines.

Pour Normandie Logistique, une pollution a été décelée dans la nappe phréatique. Selon le rapport, les mesures réalisées au niveau des piezomètres encadrant la zone sinistrée font apparaître des HCT et BTEX, mais cela serait dû aux anciennes cuves WOREX. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un passage de telles substances dans la nappe phréatique constitue une pollution extrêmement alarmante.

Pour LUBRIZOL, là encore une nappe polluée, mais cette fois-ci, les substances relevées seraient dûes à un « ancien sinistre » (mais lequel ?)

En bref : ce seraient des pollutions de la nappe phréatique « historiques ».

Pouvez-vous nous préciser si les analyses d'eau potables de l'agglomération tiennent compte de la signature chimique de l'incendie et de cette pollution des nappes phréatiques.

**Union des Victimes de Lubrizol**

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

[uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com](mailto:uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com) / Tél : 06.11.31.13.17

Pourriez vous nous communiquer l'étude hydrogéologique sur laquelle la société se base pour établir que ces pollutions n'ont pas d'impact sanitaire et environnemental ?

Bien entendu, de telles conclusions sur une origine ancienne de la pollution suppose que des analyses antérieures aient été faites, afin de pouvoir les comparer aux analyses post-accidentelles. Il en va de même pour les sols, qui seraient pollués à cause de remblais ayant eu lieu avant le 26 septembre 2019. A ce sujet, nous allons donc, une fois de plus demander une totale transparence. Nous vous remercions de rendre publiques les analyses antérieures et postérieures à l'incendie, sur chacun des piézomètres, qui apparemment ont été faites par des prestataires des industriels ?

D'autre part, il est prescrit aux industriels de respecter le voisinage en matière de nuisances olfactives et toxiques. Quelle surveillance et éventuelles sanctions seront prévues pour faire respecter cette demande ?

Pour rappel, Lubrizol n'avait pas mis en place des mesures de protection suffisantes lors du chantier de déblaiement des déchets et avait fait « souffrir » durant plus d'un an les riverains en les exposant à des substances toxiques volatiles comportant, outre la nuisance, des risques pour leur santé. Nous voudrions nous assurer que ce ne sera pas, de nouveau le cas.

D'après les documents fournis, l'exploitant n'a pas prévu de dépollution spécifique pour les substances volatiles, préférant que la libération des gaz du sol se fasse lors de l'excavation des sols. Nous pouvons nous attendre à la libération dans l'air de substances toxiques, notamment due au benzène (1,3mg par kg de sol pour une valeur seuil de 0,05mg/kg). Avez-vous prévu entre autres, des mesures permettant de détecter des substances toxiques sur le chantier et à proximité ?

S'il y a des analyses en cours de chantier, seront-elles faite par une entreprise mandatée par l'industriel ou pour éviter les conflits d'intérêt, par une entreprise mandatée par la DREAL au frais de l'industriel ?

Enfin, il avait été dit lors de l'audience du 18 décembre 2019 par Lubrizol que la zone touchée par l'incendie deviendrait « une zone de parking et de détente arborée ». Or, sur les rapports, nous apprenons que la zone doit être remise en état pour un éventuel usage industriel. Qu'en est-il exactement ? Lubrizol ainsi que NL peuvent-ils nous exposer leurs projets à venir ?

Nous nous réservons la possibilité de vous poser d'autres questions sur le sujet, ultérieurement.

Dans l'attente de vos réponses, que nous partagerons avec nos élus et la presse, en toute transparence, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, nos salutations distinguées.

Mr B. LECLERC / UVL

Mr P.E. Brunet / ROUEN RESPIRE

Mr S. De Carvalho / ASL



### **Union des Victimes de Lubrizol**

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

[uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com](mailto:uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com) / Tél : 06.11.31.13.17